

ARRÊTÉ**N°ARR-25-DT-024
Arrêté prescrivant l'ouverture et l'organisation de
l'enquête publique relative à la révision du Plan Local
d'Urbanisme (PLU)**

Le Maire de Bethoncourt,

Destinataires

- Monsieur le Préfet du département du Doubs,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur,
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon.

Vu les articles L.153-19 et R.153-38 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat & Résilience » qui contient notamment des mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme ;

Vu le Décret n° 2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'Enquête Publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, modifié par le Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 ;

Vu l'Arrêté du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'Avis d'Enquête Publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 relatif au débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 arrêtant le projet de PLU ;

Vu les pièces du dossier de projet de PLU soumis à Enquête Publique ;

Vu les avis rendus par les Personnes Publiques Associées à la révision du projet de PLU annexés au dossier de projet de PLU ;

Vu la décision en date du 13/08/2025 n°E250000747/25, Mme la Présidente du Tribunal administratif de Besançon désignant Mme Monica GAVRILAN, exerçant la profession de Gérante d'entreprise, en qualité de commissaire enquêteur et M. René BAILLY, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARRÊTE**ARTICLE 1 : Objet et dates d'enquête**

Il sera procédé à une Enquête Publique relative à la révision du PLU de la commune de Bethoncourt pendant une durée de 33 jours consécutifs, à compter du 27/10/2025 à 9h00, jusqu'au 29/11/2025 à 23h59. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de la commune.

Les caractéristiques principales du projet traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont les suivantes :

- Inscrire Bethoncourt dans une dynamique métropolitaine ;
- Engager Bethoncourt vers une réorganisation urbaine ;
- Gérer la décroissance au bénéfice des habitants de Bethoncourt ;
- Changer l'image de Bethoncourt en s'appuyant sur ses valeurs fortes.

ARTICLE 2 : Personne responsable du projet

La personne responsable du projet est Monsieur Jean ANDRÉ, Maire de la commune de Bethoncourt ;

ARTICLE 3 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Ont été désignés par la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon, en qualité de Commissaires Enquêteurs : Mme Monica GAVRILAN, exerçant la profession de *Gérante d'entreprise* et M. René BAILLY, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 4 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier d'enquête

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la mairie de Bethoncourt, pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil de la mairie, sous réserve de dispositions particulières et à l'exception des jours fériés (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30), du 27/10/2025 au 28/11/2025 inclus.

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à l'accueil de la mairie aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Le dossier sera consultable :

- En mairie, en version papier,
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6617> .

ARTICLE 5 : Recueil des observations du public

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au Commissaire Enquêteur par écrit à la mairie : Mairie de Bethoncourt - Rue Léon Contejean - 25200 Bethoncourt.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 27/10/2025 à partir de 9h00, au 29/11/2025 jusqu'à 23h59 à l'adresse suivante : enquete-publique-6617@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6617> et donc visibles par tous.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'Enquête Publique auprès de la mairie.

ARTICLE 6 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à l'annexe de la mairie salle Maurice SANGOY (rez de chaussée) aux dates et heures suivantes :

- Lundi 27/10/2025 de 9h00 à 12h00,
- Samedi 08/11/2025 de 9h00 à 12h00,
- Samedi 22/11/2025 de 9h00 à 12h00.

ARTICLE 7 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, le registre est clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Le Commissaire Enquêteur dresse, dans les 8 jours après clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet à Monsieur le Maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée à la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon.

ARTICLE 8 : Diffusion du rapport et des conclusions de l'enquête

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bethoncourt pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6617>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

ARTICLE 9 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans les 2 journaux ci-après : La Terre de Chez Nous – L'Est Républicain. Cet avis sera affiché notamment à Bethoncourt et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

ARTICLE 10 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

A l'issue de l'Enquête Publique, le Conseil Municipal examinera les résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées et du public ; il approuvera le PLU éventuellement modifié.

ARTICLE 11 : Notification

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département du Doubs,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur,
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Bethoncourt, le 16 septembre 2025

Le Maire,

Jean ANPPE



